

Dispensée par des spécialistes, cette journée de formation est destinée à toute personne susceptible de faire usage de la LEG, en particulier aux avocates et avocats, juristes ou représentant(e)s d'associations syndicales ou patronales. Elle a pour objectif de faciliter l'emploi d'une loi largement sous-utilisée par les praticiennes et praticiens.

Programme

- 8h00 Accueil des participant(e)s et remise de la documentation
- 8h30 Présentation de la journée
Elisabeth Chappuis
Présidente d'ALBA
- 8h45 La loi fédérale sur l'égalité : mode d'emploi et défis actuels
Karine Lempen
Juriste au Bureau fédéral de l'égalité, Chargée de cours à l'Université de Genève
- 9h30 La LEG dans le Code de procédure civile suisse
Anouk Neuenschwander
Présidente du Tribunal d'arrondissement de La Côte, Maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne
- 10h15 Pause
- 10h35 La jurisprudence du Tribunal fédéral et la LEG, en particulier dans le domaine de la discrimination salariale
Florence Aubry Girardin
Juge au Tribunal fédéral
- 11h20 L'article 6 LEG et le fardeau de la preuve
Christine Sattiva Spring
Avocate spécialiste FSA en droit du travail, Chargée de cours à l'Université de Lausanne
- 12h05 Discussion
- 12h30 Pause de midi
- 14h00 Le harcèlement sexuel
Yasmina Bendani
Juge au Tribunal cantonal vaudois
- 14h45 L'action des organisations et les modes alternatifs de résolution des conflits en matière d'égalité
Catherine Jaccottet-Tissot
Avocate et médiatrice FSA
- 15h30 Discussion
- 16h00 Fin de la journée